

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OLYMPUS
(Part I : Code ISIN FR0012562833)
FCP géré par PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite 60% EURO STOXX 50 + 40% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. Cet OPCVM est géré activement et l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison des performances. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire exposée aux catégories d'actifs actions et taux sans restriction géographique avec une allocation stratégique « cible » de 60% d'actions et 40% de produits de taux. L'objectif est d'essayer de profiter du potentiel des marchés d'action en visant à limiter la volatilité de la valeur liquidative grâce à une allocation d'actifs adéquate. La politique de gestion sera mise en œuvre en fonction des perspectives économiques, du niveau de valorisation des différents marchés, de l'évolution anticipée des taux et des devises ainsi que de l'analyse individuelle des valeurs. Les investissements pourront indifféremment être réalisés en titres vifs ou en OPCVM ou FIA avec une forte domination de titres vifs pour éviter le phénomène de superposition de frais des fonds de fonds. La ligne directrice sera de n'utiliser les OPCVM ou FIA que pour les marchés étrangers et émergents en particulier et pour les obligations. Les investissements seront réalisés de façon dominante sur les marchés réglementés des pays de l'OCDE.

L'allocation d'actif sera effectuée à partir :

*D'une analyse macro- économique afin de déterminer les zones d'intérêt ou d'évitement. Cette analyse est faite régulièrement par la société de gestion.

*De la détermination du niveau de valorisation et du potentiel des différents marchés.

*De l'analyse technique pour choisir les moments d'investissement appropriés.

La sélection des actions sera réalisée en tenant compte de thèmes d'investissements et de secteurs mis en évidence par l'analyse macro.

Le critère de valorisation sera essentiel. Il sera fait usage notamment de la méthode GARP (Croissance valorisée à un prix raisonnable).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100% sur les marchés réglementés d'actions des pays de l'OCDE, y compris pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 100% sur les marchés des actions des pays de la zone euro.
- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents.
- de 0% à 100% aux marchés des actions de petite capitalisation

Le portefeuille s'autorise également à être exposé, directement ou indirectement via des OPCVM, aux marchés réglementés des actions des pays hors OCDE y compris les pays émergents dans la limite de 20% maximum de l'actif.

• De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- De 0% à 100% en obligations convertibles.
- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.
- de 0% à 30% en instruments de taux de pays émergents

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

• De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut dépasser 100% de l'actif (dérivés compris).

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 50 % maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger ou jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

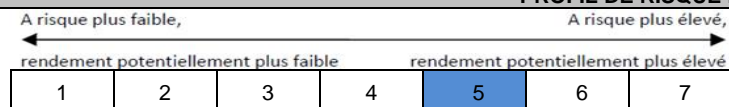
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque vendredi à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 7 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 5 en raison de son exposition discrétionnaire et équilibrée entre actions et instruments de taux reflétant l'allocation et l'indicateur de référence composite et qui induit des fluctuations modérées de la valeur liquidative et une volatilité tempérée donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	2,87% TTC
----------------	-----------

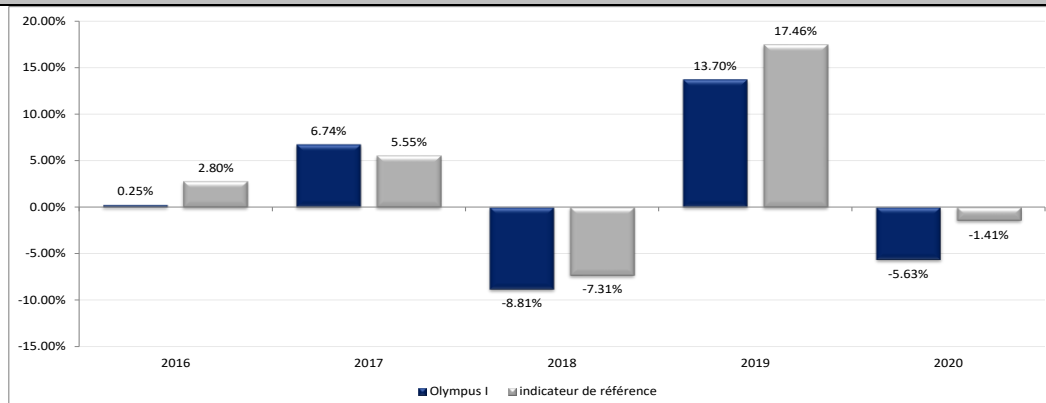
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de performance	10% de la surperformance de l'OPCVM nette de frais fixes de gestion au-delà de celle de l'indicateur de référence 60% EURO STOXX 50 + 40% EURO MTS 3-5 ans (dividendes et coupons réinvestis), si la performance est positive. Frais prélevés sur l'exercice clos au 31/12/2020 : 0.00%
---------------------------	---

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos au 31 décembre 2019 et qu'il est calculé sur 12 mois. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.phhgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie Celle de l'indicateur de référence composite **60% EURO STOXX 50 + 40% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y** est calculée dividendes réinvestis pour l'EURO STOXX 50 et coupons réinvestis pour le FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 24/04/2015

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : ---

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION – 29 rue de Miromesnil - 75008 - PARIS

Tél. : 01 78 91 79 00

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et disponible sur le site www.phhgestion.com.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site de la SGP www.phhgestion.com

La responsabilité de PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/02/2021.